

## **OPERATION GRAND SITE (OGS)**

1<sup>er</sup> COMITE CONSULTATIF 8 NOVEMBRE 2023

La réunion a été introduite par M Kerneis président de la CCPCAM, qui a rapidement quitté la salle pour aller régler des problèmes liés à la tempête.

Un public très disparate, une trentaine de personnes représentant 8 collèges : associations naturalistes (Bretagne vivante), patrimoines et histoire (adeliso, société de protection de l'esthétique de la France, association de Goulien), un représentant des chasseurs, le groupement des artisans et commerçants et de la CCI, les associations sportives (surfing club Crozon, fédération française de surf, centre nautique de Roscanvel, association de marcheurs, montagne et escalade), des usagers (UPPC) , des acteurs du tourisme (représentant des propriétaires de meublés de tourisme), des habitants des différentes communes.

Un public très disparate donc, et pas toujours très au fait de ce qu'était un site classé et un site inscrit ou encore un grand site de France (politique spécifique soutenue par l'Etat pour aider les sites classés les plus fréquentés).

Parmi les personnes connues à ADELISO , Denis THOMAS (Goulien), Anne Hélène Bernard (surfing club), A Boucher (UPPC), Michel David, Thierry Pen du centre nautique de Roscanvel (et également membre de UPPC)

La présentation a été assurée par la chargée de mission Agathe Courant , l'inspecteur des sites de la DREAL M Michalowski et Hubert Le Bren directeur de la comcom qui ont **commenté le diaporama que je vous ai transmis.**

Difficile de faire une synthèse des débats et des questions compte tenu de la différence de niveau d'information, mais la réunion s'est tenue dans un excellent climat. Il s'agissait pour les uns et les autres de prendre connaissance du dossier et de rentrer dans le sujet.

Pour ma part je suis intervenu sur plusieurs points/

1. Pour rappeler qu'en site classé, tous les travaux sont interdits .....sauf autorisation spéciale, et que certains aménagements par exemple le parking du bas de La Palue, mais également peut-être d'autres aménagements à Goulien, cap de la chèvre, ou ailleurs, avaient été réalisés sans autorisation et qu'il fallait en tenir compte dans l'opération grand site (OGS), et donc faire un état zéro des autorisations accordées. Je n'ai pas été démenti par l'inspecteur des sites qui est le garant en la matière.
2. Pour interroger H Le Brenn sur la cohérence des actions menées par les différentes collectivités : par ex la comcom travaille sur le dossier OGS mais dans le même temps la commune de Crozon lance une étude sur l'aménagement du site de La Palue, sans concertation apparemment. Autre exemple, les toilettes sèches : la comcom lance l'appel d'offres et choisit un prestataire. Les communes sont chargées de la mise en place des équipements, et deux ans plus tard on s'aperçoit qu'il faut des autorisations au titre de la réglementation des sites.

**La comcom devrait diffuser un compte rendu de cette 1ère réunion du comité consultatif.**

Pour la suite, il est prévu de réunir à nouveau le comité consultatif :

- En décembre 2023 : quelles actions mettre en place ?
- En janvier 2024 : quelles priorisations ?
- Au printemps 2024, atelier paysage
- Présentation finale du plan d'actions en mars 2024

Pour ADELISO

JY Kerdreux